



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le **9 DEC. 2022**

ID : 087-218717809-20221207-2022069A-DE

2022-069A

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**

Le 7 décembre

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 20

votants 22

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD.

ABSENTS : Mme ROCHETEAU, M. HAU, M. FIKRI.

Pouvoirs : Mme ROCHETEAU donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. LAUSERIE.

Madame Marie-Hélène PAGLIONE BISMUTH a été élue secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE 2022-069 : VENTE DU PRESBYTÈRE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le presbytère propriété de la commune a été mis en vente depuis plus d'un an.

Ce bien avait été estimé par le service des domaines à 73 000 € dans un premier avis en date du 25-05-2021 puis à 52 500 € dans un deuxième avis en date du 18-10-2022 et par le service négociation immobilière de l'office notarial d'Ambazac entre 35 000€ et 40 000€.

Madame le Maire rappelle que le presbytère avait été acquis afin d'utiliser le terrain nécessaire à l'extension de l'école maternelle.

Aujourd'hui ce bien est très dégradé, aucun projet communal n'est prévu et sa rénovation serait particulièrement onéreuse pour respecter les normes requises pour un établissement recevant du public.

Très peu d'acheteurs se sont manifestés, l'état du bâtiment ainsi que l'ampleur des travaux à prévoir sont un frein à la vente. Les propositions sont allées de 6 000 € à 35 000 €.

Depuis un an, l'état du bâtiment s'est considérablement détérioré, le plancher s'est effondré, la toiture est très abîmée, les fuites d'eau toujours plus nombreuses, les huisseries hors d'usage.

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 29 juin 2022, elle a informé les élus de la proposition d'un particulier d'acquérir le presbytère.

En effet Monsieur Sébastien DUPARCQ s'est montré particulièrement intéressé, il a visité à plusieurs reprises le presbytère. Son objectif est d'en faire sa résidence principale. Il travaille pour l'entreprise BLANCHON à Limoges, spécialisée dans la rénovation du patrimoine bâti et la restauration des monuments historiques. Il souhaite effectuer une rénovation du bâtiment qui soit respectueuse de l'architecture originale.

Sa proposition d'acquisition est de 40 000 € net vendeur.

Madame le Maire propose au conseil municipal de céder le presbytère soit la parcelle cadastrée CP n° 119 d'une superficie de 651m² au prix de 40 000€ net vendeur à Monsieur Sébastien DUPARCQ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité

● **APPROUVE la cession de la parcelle CP n°119 à Monsieur Sébastien DUPARCQ au prix de 40 000 € net vendeur, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.**

- **FIXE** la condition suspensive suivante :
 - Transfert de la propriété du bien à la signature de l'acte authentique et au paiement du prix.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document concernant cette cession.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 09/12/2022
Qualité : MAIRE